

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 16 avril 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-21

Le conseil d'administration s'est réuni le 16 avril 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 6 avril 2018.

Point de l'ordre du jour :

3.6. Attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service.

.....

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'article R. 2124-76 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les statuts de l'université,

Exposé de la décision :

En vertu de l'article R. 2124-76 du code général de la propriété des personnes publiques, il revient au conseil d'administration d'attribuer les concessions de logement par nécessité absolue de service.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service à M. Joffrey KERLEAUX (logement de 88 m² situé 29 rue du Pont Volant à Tours – site Jean Luthier - IUT de Tours).

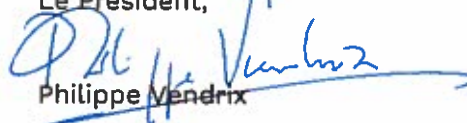
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	26
Abstentions :	0
Votes exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

Pièce jointe :

- Néant.

Fait à Tours, le 19 AVR. 2018
Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 19 AVR. 2018

Transmise au recteur le : 19 AVR. 2018